Compte rendu de la séance du mardi 11 avril 2017

Secrétaire(s) de la séance: Nicolas HERTKORN

Ordre du jour:

Statut de la C A G V

Association Rive Gauche de la Meuse

Avenant à la convention de télétransmission des actes.

Devis paysagistes

Brochure Hisoire de Champneuville

Questions diverses : propositions de projets pour la commune

Animation de l' Equipe Municipale et gestion des projets

Heures d'ouverture de la Mairie

Planning élections

Repaire café du 1 septembre 2017

Route de Cumières

Haut Débit + Free Mobile

Site Internet

.....

Délibérations du conseil:

DE_2017_135 Actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) a été créee au 1er janvier 2015 sur le fondement de statuts nécessairement provisoires. Depuis, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRE) est venue modifier les compétences des communautés d'Agglomération . Monsieur le Maire explique la nécessité d'harmoniser les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun . Par délibérartion du 15 décembre 2016 n°16-1124 la CAGV à initié la procédure visant à modifier ses statuts.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présent, DONNE UN AVIS FAVORABLE pour la modification des stauts de la CAGV.

DE_2017_136 Avenant à la convention de télétrasmission des actes.

Par délibération du 30 mars 2010 (DE n°92) la commune de Champneuville a signé une convention relative a la télétransmission des actes soumis au controle de légalité. L'évolution des pratiques et l'ensemble des observations formulées par les différents émetteurs conduisent aujourd'hui les services de la préfecture de la Meuse à procéder à une modification de la nomenclature des actes télétransmis afin de la rendre plus simple d'usage et faciliter nos démarches.

Il convient pour cette modification d'autoriser le Maire à signer l'avenant qui définit la nouvelle nomenclature.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention initiale.

DE_2017_137 Association Tourisme et mémoire Rive Gauche de la Meuse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : « **Tourisme et mémoire de la rive gauche de la Meuse** (TMRGM). » a été créée le 02 février 2017.

Il explique qu'elle regroupe des Membres fondateurs, des Membres d'honneur, des Membres bienfaiteurs et des Membres actifs. Il précise que : « les membres fondateurs sont les maires - ou leurs représentants - des communes d'Avocourt, Béthincourt, Champneuville, Chattancourt, Cumières-le-Mort-Homme, Esnes-en-Argonne, Forges-sur-Meuse, Gercourt-et-Drillancourt, Malancourt, Marre, Montzéville, Regnéville-sur-Meuse, qui, en 2016, se sont associées pour organiser avec le concours de la mission histoire du département de la Meuse une cérémonie commémorant les combats de 1916. » Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 5 voix Pour et 2 Abstentions de :

- prendre acte de la création de ladite association,
- d'accepter que le maire, Daniel Lefort, soit membre fondateur de ladite association,
- vote une subvention de 150,00 € à ladite association pour couvrir, en partie, les frais engagés pour la cérémonie commémorative envisagée le 19 août 2017 (crédits prévus au BP 2017). Le maire concerné par cette délibération s'est retiré au moment du vote.